



Titre **DIRECTIVE N° 34-02 du 23 juillet 2002**
Objet ORIENTATION DU GPNS CONCERNANT LES FORMATIONS OUVERTES ET/OU
 A DISTANCE

Origine Direction des Affaires Juridiques
 INSK0092

RESUME : Lors de sa réunion du 11 juillet 2002, le Groupe paritaire national de suivi (GPNS) a précisé que les formations ouvertes et/ou à distance peuvent faire l'objet d'une homologation ou d'un conventionnement dès lors qu'elles répondent aux besoins de qualifications identifiés et débouchent sur un emploi.

Unédic

80, rue de Reuilly - 75605 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 17 20 00 - Fax : 01 53 17 21 11 - Internet : www.assedic.fr



Paris, le 23 juillet 2002

DIRECTIVE N° 34-02

ORIENTATION DU GPNS CONCERNANT LES FORMATIONS OUVERTES ET/OU A DISTANCE

Madame, Monsieur, le Directeur,

Nous vous informons que, lors de sa réunion du 11 juillet 2002, le Groupe paritaire national de suivi a confirmé, compte tenu des interrogations suscitées par cette question au sein de certaines IPA, que les formations ouvertes et/ou à distance pouvaient donner lieu à homologation ou à conventionnement dès lors qu'elles répondaient à des besoins de qualifications identifiés et débouchaient sur un emploi.

Par « *Formation ouverte et/ou à distance* » (FOAD), il faut entendre deux types de formations :

- 1) les formations qui font alterner des périodes d'enseignement à distance et des périodes de formation en centre de formation,
- 2) les formations où tous les travaux sont effectués par le stagiaire en dehors du centre de formation. Seules sont prévues des sessions d'évaluation pédagogique, en général collectives (sessions de regroupement).

L'éventail de ces formations, dont plusieurs font appel aux nouvelles technologies, est très large : informatique, bureautique, remises à niveau/apprentissage des langues, gestion, management, comptabilité, contrôle qualité, métiers de l'électricité, de l'électronique, maintenance industrielle, automatismes, transports, logistique, agro-alimentaire, etc.

.../...

Unédic

80, rue de Reuilly - 75605 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 17 20 00 - Fax : 01 53 17 21 11 - Internet : www.assedic.fr

Dispensées, aussi bien par des organismes privés que par des établissements publics, ces formations, dont l'intérêt professionnel n'est, pour la plupart d'entre elles, plus à démontrer, sont, en général, bien encadrées. Elles font l'objet, en principe, d'un protocole individuel de formation, établi entre le dispensateur de formation et le stagiaire, les nouvelles technologies permettant un suivi pédagogique individualisé.

C'est pourquoi, elles peuvent réellement répondre à des besoins identifiés de qualification et déboucher sur un emploi, et, à ce titre, donner lieu à homologation ou conventionnement.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

(Signé :
J.P. Revoil
Directeur général adjoint)